



QU'ON SE LE DISE...



COMMUNE D'ASPRES-SUR-BUËCH
OCTOBRE 2014



Editorial

Après un été particulièrement chargé, notamment en raison de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, l'équipe municipale va s'attacher à poursuivre l'étude des différents dossiers en cours, à savoir la nouvelle station d'épuration et la deuxième tranche de l'aménagement de la traversée du village.

Comme nous l'avions promis, c'est avec plaisir que nous vous annonçons la naissance en juillet du site internet de la commune. Ce site permettra de compléter votre information mais aussi de faire connaître Aspres-sur-Buëch, cité escargot et village d'air et lumière.

La baisse de dotations de l'Etat, l'amenuisement des aides extérieures pour financer les projets des communes, les conséquences financières imposées par des décisions nationales pas toujours compréhensibles, les interrogations sur le devenir des conseils généraux et sur le projet de loi de la nouvelle organisation territoriale plongent, il faut le dire, les élus du monde rural dans une certaine incertitude.

Mais, gardons notre optimisme et continuons à mettre au point nos projets d'investissement avec bien sûr l'espoir de leur réussite pour la population mais aussi, en cette période de crise économique grave, pour permettre aux entreprises et aux artisans de survivre et de maintenir l'emploi.

Françoise PINET, Maire



Le site internet

Où es-tu public ?

L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) permet désormais à ses adhérents de disposer d'un site internet communal pour 180 euros TTC par an. Une offre "tout compris" dont la caractéristique principale est la simplicité d'utilisation. Nous avons donc profité de cette offre pour la création de notre site internet communal, une offre qui met la création d'un site à la portée des maires : sans formation et en toute autonomie.

L'adresse du site est la suivante : www.mairie.aspres-sur-buech.fr.

Outre différentes informations sur la vie communale, vous y trouverez les émissions réalisées par D'ICITV au mois de juin dernier et auxquelles ont participé des représentants d'associations, des particuliers et des élus.

Bonne découverte.



Trois conseils municipaux se sont déjà déroulés, depuis celui qui a vu l'élection du maire et de ses adjoints, dans cette splendide salle du conseil. A eux trois, ils ont réuni 49 personnes, c'est-à-dire trois fois les 15 membres du conseil, et deux fois 2 habitantes du village.

C'est peu, n'est-ce pas, en ce qui concerne le public.

Certes, vous aurez toutes les nouvelles dans la superbe gazette que vous avez sous les yeux en cet instant même. Mais, assister au conseil, c'est voir le match en direct, et c'est bien plus intéressant que le résumé du lendemain à la rubrique "sports" de votre journal préféré. N'importe quel sportif, en chambre ou non, sera d'accord avec moi. D'autant qu'il y a parfois du sport, mais à fleurets mouchetés, car nous sommes entre gens de bonne compagnie, aux mœurs paisibles, et nous regardons tous dans la même direction.

Certes, vous pensez que ces réunions ne servent qu'à entériner des décisions prises auparavant. ERREUR ! C'est en partie vrai, mais en partie seulement, car si le terrain a été débroussaillé, il reste encore à peaufiner les bordures, et tout le monde sait que ce n'est pas toujours le plus facile.

Ainsi, cher public, si tu pouvais être un peu plus fourni, cela indiquerait que ce que nous faisons suscite un peu d'intérêt. C'est motivant !

Je rappelle que " l'entrée est libre et gratuite dans la limite des places disponibles " selon la formule consacrée.

Le but ? Que le public soit plus nombreux que le conseil (je n'ose pas penser que nous pourrions refuser du monde, faute de place).

Alain FROGET, conseiller municipal



Les échos du conseil municipal

Réunion du 3 juillet 2014

Tous les conseillers présents. Les délibérations suivantes ont été adoptées :

↳ INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL : CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE

Dans le cadre de la restructuration des services de l'Etat, la direction départementale des territoires a fait connaître que, désormais, ses services instruiront uniquement les dossiers de permis de construire, d'aménager, de démolir et les certificats d'urbanisme opérationnels. Ils n'instruiront plus les dossiers simples. Au regard de ces nouvelles orientations, le conseil autorise Madame le maire à signer une nouvelle convention entre l'Etat et la commune qui définit les modalités de l'assistance technique.

↳ TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU LIEU-DIT LE CHEVALET- CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE ERDF ET LA COMMUNE : cette convention de servitudes autorise ERDF à implanter sur certaines parcelles communales les câbles électriques souterrains nécessaires au raccordement de la future centrale photovoltaïque du Chevalet.

↳ PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE
La participation des communes est fixée à 652 € par enfant ce qui correspond au coût réel constaté pour l'année scolaire 2013/2014.

↳ PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE

La participation demandée aux communes extérieures était, depuis plusieurs années, très inférieure au coût réel. Chaque année, les conseils municipaux précédents ont fait en sorte d'augmenter régulièrement cette participation afin de se rapprocher petit à petit du coût réel. Au regard des charges supportées indûment par la commune et ce depuis plusieurs années, le conseil a fixé la participation des communes à 6 € par repas pour un coût réel de 6.67 €.

↳ DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Aménagement de la traversée du village le long de la RD1075 : inscription d'une subvention complémentaire du Conseil Général pour un montant de 42 902 €.

Aménagement mairie : inscription d'un crédit de 1 000 € pour l'achat de matériel informatique.

↳ MOTION VOTEE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES-ALPES

La loi sur l'eau entre en application en 2015. Elle prévoit notamment une augmentation des débits réservés pour la survie des milieux aquatiques et menace donc l'irrigation des surfaces agricoles. Face à cette situation le conseil municipal, comme la Chambre d'Agriculture, sollicite les pouvoirs publics pour demander un aménagement des textes réglementaires, l'application des débits réservés, antérieurs à la loi sur l'eau de 2006, une gestion concertée, une prise en considération officielle des économies d'eau.

↳ MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA LIGNE FERROVIAIRE GRENOBLE-GAP



↳ **MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE** pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat versées aux collectivités territoriales.

↳ **DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT DU PAYS SISTERONNAIS BUECH** : stratégie pour agir et maîtriser les dépenses d'énergie de la commune.

↳ **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU CENTRE SOCIAL RURAL** : maison du parc, école, maison pour tous.



Les informations suivantes ont été communiquées :

↳ **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL DE 25 000 € POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE (ANNEES 2014 ET 2015)**

Réunion du 28 août 2014

Tous les conseillers présents sauf Christian BRETON (pouvoir à Françoise PINET), Julie GAY PARA, Joris GIRARD et Yannick LOMBARD

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

↳ **MISE EN ŒUVRE DES RYTHMES SCOLAIRES** (voir article ci-après)

- Augmentation du temps de travail d'un adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps plein
- Création d'un poste d'adjoint technique contractuel à raison de 3 heures 15 hebdomadaires

↳ **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE**

Autorisation de signature d'un avenant au marché de travaux conclu avec La Société « La Routière du midi » en raison des travaux supplémentaires subventionnés en grande partie par le conseil général.

↳ **PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE** (voir article ci-après)

↳ **DECISION MODIFICATIVE :**

- Opération de l'aménagement de la traversée du village (phase 1) : +50 000 €
- Installation de volets roulants pour le dortoir de la maternelle : + 4 800 €
- Opération de l'aménagement de la traversée du village (phase 2) : - 50 000 €

↳ **MODIFICATION DU STATUT DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION** : ajout de la compétence (création et entretien des infrastructures de charge de véhicules électriques).

Les informations suivantes ont été communiquées :

↳ **Nomination paroissiale du père Pierre FOURNIER à la place du père Eric BLANCHARD.**

↳ **Déplacement du panneau d'agglomération, route de Valence en raison de la réalisation du lotissement Pélissard.**

↳ **Projet des services du conseil général de déplacement de l'arrêt de bus du Serre Gras vers l'avenue de la gare.**



Les travaux

Les élus ont souhaité faire un effort particulier cette année pour le fleurissement de tout le village et pas seulement le long de la RD1075. Force est de constater, malheureusement et ce comme chaque année, le vol de plants mis dans les jardinières sans parler de pots renversés à plusieurs reprises. Quel dommage !!!



Très occupée, en priorité, à l'entretien des espaces verts, des locaux de l'école, des réseaux et chargée aussi de participer activement à l'organisation de diverses manifestations (foire artisanale, fête votive, fête médiévale, etc.) l'équipe technique a pu réaliser certains travaux. C'est ainsi que le podium du parc a été repeint suite aux tags dessinés à l'intérieur et une réparation partielle de sa toiture a été faite. Sur la place des aires, pour éviter la détérioration d'un muret par les véhicules des plots ont été posés. Le périmètre immédiat d'un captage d'une source des Sagnes de Saint Apôtre a été débroussaillé.

Une entreprise extérieure a été chargée de faucher l'herbe aux abords des chemins communaux avec une épareuse.

Les passages protégés le long de la RD1075 au centre du village et le long de la route de Valence ont été repeints.

Ce qui nous amène à parler des travaux effectués dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village qui ont démarré le 23 septembre 2013 et qui peinent à se terminer. Cette situation résulte de la présence d'un poteau que FRANCE TELECOM doit retirer et qui empêche la société ROUTIERE DU MIDI d'achever le goudronnage des trottoirs.

Si le planning de cette opération s'était déroulé comme prévu cette dernière entreprise aurait pu terminer le chantier et enchaîner sur les travaux de réfection de la voirie qui sont réalisés chaque année avec une priorisation décidée par le conseil municipal.

Pour 2014, il a été acté de goudronner les accès de la station vidange des camping-cars et une partie du quartier des garrigues. Vers le Centre de Formation du Pont La Dame, des réfections seront également réalisées. Depuis de nombreuses années, le chemin qui mène à la ferme des Moulettes attend d'être refait, ce sera bientôt chose faite. Par ailleurs, le chemin qui mène à la ferme auberge du chevalet sera lui aussi rénové. Enfin, un raccord sera effectué à l'entrée du chemin du Praïs, côté H.L.M du Barry. Le coût global de ces travaux d'entretien de voirie est estimé aux alentours de 44 000 € TTC. Dans le courant de l'automne tout devrait être terminé.

Concernant le dossier de la future station d'épuration des études géotechniques vont être prochainement entreprises de même que le contrôle de l'étanchéité des canalisations existantes qui seront encore utilisées.

Enfin l'avant-projet sommaire pour la 2^{ème} phase de l'aménagement de la traversée du village devrait être finalisé en novembre pour une transmission des demandes de subvention en fin d'année.





La rentrée scolaire

Le mardi 2 septembre 2014, l'école communale d'Aspres-sur-Buëch a repris ses activités avec 122 élèves au total répartis comme suit :

Maternelle : 50 enfants

Elémentaire : 72 enfants

On peut dire que la rentrée 2014/2015 s'est bien passée.

Il faut signaler qu'au cours de l'été, les élus, les employés communaux et des entreprises ont travaillé pour le bien de nos enfants. Au chapitre des travaux notons :

- La mise en place d'un parquet en salle informatique,
- La pose de volets roulants dans le dortoir de la maternelle,
- La réfection des murs de la salle de classe du 1^{er} étage
- La pose de tableaux de liège dans trois salles de classe
- Le changement de nombreux robinets et de nombreuses serrures
- La mise en place d'un système d'aération dans les sanitaires extérieurs,
- Le contrôle des vélos et trottinettes,
- La remise à neuf des piliers et du portail d'entrée,

Tous ces travaux représentent un coût pour la commune qui avoisine 10 000 €.



Les activités périscolaires

Comme l'a imposé la réglementation, la réforme des rythmes scolaires est mise en place dans notre commune et pour tous les enfants scolarisés de notre école depuis le mardi 2 septembre :

- avec le concours du Centre Social Rural, prestataire pour la commune
- et par une augmentation des temps de travail des personnels communaux représentant 25 heures supplémentaires par semaine ce qui représente une incidence d'un poste à 70 % d'un temps plein.

Outre la prise en charge des dépenses liées au remboursement des prestations assurées par le Centre Social et à l'augmentation des temps de travail du personnel communal, le budget de la commune doit également financer l'achat de petit matériel nécessaire aux activités.

En accord avec les communes concernées, les activités périscolaires seront gratuites au premier trimestre. Une évaluation précise des coûts sera réalisée en fin d'année 2014. Elle permettra de connaître l'incidence de la réforme en année pleine et de déterminer les modalités de compensation de cette dépense supplémentaire dans le cadre du budget 2015.



Les activités périscolaires



Les activités périscolaires prévues de 15 heures 45 à 16 heures 30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis sont organisées ainsi :

- Les enfants sont répartis en quatre groupes (MS/ PS, GS/CP, CE1/CE2, CM1/CM2), chaque groupe disposera de locaux identiques toute l'année,
- Cinq thèmes sont abordés au niveau des activités: Graine d'artiste, Esprit sportif, Se détendre et partager, Explorer le monde, et Vivre ensemble,
- Les activités se déroulent sur cinq périodes (entre chaque vacance soit environ 7 semaines) et l'enfant changera de thème à chaque période,
- Les activités sont assurées par le personnel communal (identiques pour chaque groupe) et le personnel du Centre Social Rural (variant suivant les thèmes), un référent sera désigné pour chaque activité,
- Madame Rosette PIERROT, agent communal, assure d'une part la coordination des activités en concertation avec la directrice du Centre Social Rural et, d'autre part, les relations avec les parents.

Le tableau ci-après transmis aux parents début août, leur a donné des indications sur les activités offertes aux enfants dès la rentrée et pour chaque période.

	PERIODE 1	PERIODE 2	PERIODE 3	PERIODE 4	PERIODE 5
Maison du Parc CM1/CM2 1 agent communal	1 agent du Centre Social Graine d'artiste : théâtre, arts plastiques, danses	1 agent du Centre Social Explorer le monde : jeux de société, jeux éducatifs, éveil scientifique	Un agent communal Se détendre et partager : contes et histoires, relaxation, temps calme	1 agent du Centre Social Vivre ensemble : code de la route, citoyenneté, patrimoine, gestion des ressources en eau, développement durable	1 agent du Centre Social Esprit sportif : sport collectif, atelier santé, motricité, grand jeux...
Salle INFO CE1/CE2 1 agent communal	1 agent du Centre Social Esprit sportif : sport collectif, atelier santé, motricité, grand jeux...	1 agent du Centre Social Vivre ensemble: code de la route, citoyenneté, patrimoine, gestion des ressources en eau, développement durable	1 agent du Centre Social Explorer le monde : jeux de société, jeux éducatifs, éveil scientifique	1 agent du Centre Social Graine d'artiste : théâtre, art plastique, danses	Un agent communal Se détendre et partager : contes et histoires, relaxation, temps calme
Préau couvert + Salle mat 2 GS/CP 1 agent communal	Un agent communal Se détendre et partager : contes et histoires, relaxation, temps calme	1 agent du Centre Social Esprit sportif : sport collectif, atelier santé, motricité, grand jeux...	1 agent du Centre Social Vivre ensemble: code de la route, citoyenneté, patrimoine, gestion des ressources en eau, développement durable	1 agent du Centre Social Rural Explorer le monde : jeux de société, jeux éducatifs	1 agent du Centre Social Graine d'artiste : jeux d'acteurs, art plastique, danses
Salle sieste + Salle mat 1 PS/MS 2 agents communaux	1 agent du Centre Social Explorer le monde : jeux de société, jeux éducatifs	Un agent communal Se détendre et partager : contes et histoires, relaxation, temps calme	1 agent du Centre Social Graine d'artiste : jeux d'acteurs, art plastique, danses	1 agent du Centre Social Esprit sportif : sport collectif, atelier santé, motricité, grand jeux...	1 agent du Centre Social Vivre ensemble: code de la route, citoyenneté, patrimoine, gestion des ressources en eau, développement durable

Comme pour la cantine, l'inscription aux activités périscolaires se fait annuellement avec un bulletin de fréquentation rempli par les parents tous les mois. Après les premiers jours de septembre il est à noter que les enfants semblent satisfaits de ces activités périscolaires mises en place par la commune. Toutes les informations sur l'école et les activités périscolaires sont bien entendu disponibles sur le site internet de la commune :

www.mairie.aspres-sur-buech.fr



Candidature au label "Villes et Villages fleuris"

En ce début du mois de septembre, Mme le Maire, des adjoints et des conseillers municipaux chargés de l'embellissement du village à savoir Mmes Christine Delorme et Odile Durand, Mrs Jean-Pierre Menut et Alain Froget ont accompagné pour la visite du village Mr Brenière Julien, membre du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des Hautes-Alpes et des membres du jury départemental.

Cette visite a permis de montrer au jury les efforts de la commune en matière de fleurissement du village. Elle a permis aussi de montrer la beauté et l'originalité de certains balcons et jardins potagers appartenant à des personnes privées.

La visite s'est terminée au Parc des Séquoias qui a été très apprécié par le jury.

Le jury départemental délibèrera en octobre.

Calendrier des manifestations de fin d'année

Comme chaque année, c'est avec plaisir que l'équipe municipale organisera diverses rencontres conviviales avec les habitants du village, jeunes et moins jeunes.

Le **6 décembre 2014** nous accueillerons dans la joie et la bonne humeur les habitants de 65 ans et plus pour partager des friandises, faire quelques pas de danse pour ceux qui le souhaitent et tout simplement se retrouver.

Les invitations seront adressées vers le 15 novembre.

Le Noël des enfants est prévu pour le **17 décembre à 14 heures**. Chaque enfant sera convié à cette après-midi récréative avec spectacle et remise de petit cadeau. Les adolescents ne seront pas oubliés, puisqu'une place de cinéma leur sera offerte par la mairie.

Toutes ces manifestations de fin d'année auront lieu à la maison pour tous.



Etat civil

Naissances :

- Fanny COCAGNE le 17 septembre 2014
- Milan BERAL né le 4 juillet 2014

Mariages :

- Valérie PINET et Laurent BOURGES le 5 juillet 2014
- Sandra REYNAUD et Sébastien DELMARLE le 6 Septembre 2014

Décès :

- Madame Andrée JUILLET née MICHEL le 28 août 2014
- Monsieur Pierre MONCOZET le 19 septembre 2014

Du côté des associations



La commune a la chance de disposer de nombreuses associations, sociales, culturelles et sportives et ceci grâce à la volonté et à l'implication de personnes bénévoles que nous saluons. Il nous a paru intéressant de vous en communiquer la liste non exhaustive.

ASSOCIATIONS	PRÉSIDENT	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Centre Social Rural du Haut Buëch	Patricia CARRARA	Rue des Andronnes 05140 Aspres sur Buëch	04 92 58 69 00
Le Club des Aînés	Rémi CARLUY	Route de Grenoble 05140 Aspres sur Buëch	04 92 21 43 83
Confrérie de St Géraud d'Aspéris	Jean-Pierre MENUT	Les Moulettes 05140 Aspres sur Buëch	06 37 89 37 98
Club de Pétanque	Michel GARAGNON	Place du 19 mars 1962 05140 Aspres sur Buëch	04 92 58 60 22
Club de Tennis	Jean-François DUMANOIS	Pusteaux 05140 La Faurie	04 92 58 05 00
Club de Football	Stéphan MURÉ	Route de Grenoble 05140 Aspres sur Buëch	06 77 15 00 53
Club Canin	Yannick DOUAUD	Rue des Andronnes 05140 Aspres sur Buëch	06 98 35 82 70
Les Petits Escargots (Association des parents d'élèves)	Christelle RODIAN	Rue des Ecoles 05140 Aspres sur Buëch	
Les Enseignes du Haut Buëch	Christian BRETON	Rue des jardins	04 92 58 63 81
Comité des fêtes	Julie GAY-PARA	Grande rue 05140 Aspres sur Buëch	04 92 58 60 34
ACCA	Jean-Marie NOUGUIER	Le Villard 05140 La Beaume	04 92 58 75 48
Les Resto du Cœur	Josiane RIGAUD	Le Village 05140 LA BEAUME	09 61 52 90 94
ADMR	Jacqueline HARDON	Chemin Del'Praïs 05140 Aspres sur Buëch	04 92 58 61 85
Association Aéronautique d'Aspres	Didier DEHAYES	Le Chevalet 05140 Aspres sur Buëch	04 92 44 06 27
Entre Ciel et Buëch	Gaël CHOPITEL	2 Impasse Jean Roman 05400 Veynes	06 75 70 12 88
Aspres Air Plum	Gérard BEAUDOIN	Le Villard 05260 Chabottes	04 92 43 17 60

Centre Social Rural

Le centre social rural du Haut Buëch fait le plein d'activités familles :

• **Après-midi jeu en famille à l'Île aux Enfants et soirée à la MJC de Serres avec Ludambule le mercredi 8 octobre** : à partir de 14h et jusqu'en soirée, une animation-jeu sur les thèmes du genre et de l'illettrisme, ouverte aux enfants à partir de 3 ans, aux parents et aux ados.

• **Soirée Jeux en famille avec les jeux de Ludambule : vendredi 10 octobre 2014 ouverte à TOUS** ; À la maison du Parc, de 17h à 22h, les parents sont invités à rejoindre leurs enfants pour jouer tous ensemble, échanger et partager autour de jeux anciens et actuels.

• **Week end « Jeu en Famille » à Baratier au centre de vacances « Le Val Saint Paul » en pension complète, les 11 et 12 octobre 2014** avec les familles des centres sociaux des Hautes-Alpes. Nous passerons 2 jours (du samedi 11h au dimanche 17h) à jouer ensemble, à parler du jeu et de son rôle dans la famille avec l'intervention de Dominique Dumestre de Ludambule. Les repas du samedi soir, du dimanche matin et midi sont compris. Le repas du samedi midi est tiré du sac.

• **Fabrication d'une Caisse à Savon et d'un Rafiot-Cyclé pendant les vacances d'automne** : en vue de participer à la course de caisses à savon à Aspres sur Buëch et à l'opération Rafiot-Cyclé à la Germanette en été 2015, nous vous proposons des ateliers de fabrication collective et familiale. Tous les matériaux de récupération sont les bienvenus.
Renseignements et Inscriptions au Centre social : 04.92.58.69.00.



Confrérie StGéraud d'Aspérès

• **Samedi 11 octobre**, place de la Fontaine : veillée médiévale costumée pour la Saint Géraud

• **Samedi 13 décembre** de 9 heures à 13 heures 30 : Le petit marché médiéval de Noël, vin chaud, castagnes, pâtisserie, danses et musiques



Yoga



Pour les personnes intéressées des cours de yoga sont proposés par :

- Le centre social rural : les mardis à 14 heures, salle du Trésoriat.
- L'association « YEAR » : les mardis à 18 heures à la maison pour tous.

Club des Aînés

Le club a repris ses activités.

Un rappel tout d'abord sur les activités hebdomadaires proposées :

- Les mardis après-midi : randonnée, marche (environs du Buëch)
- Les mercredis matin de 10 heures 45 à 11 heures 45 : sport à la Maison pour tous
- Les jeudis après-midi à partir de 14 heures : jeux de société et activités diverses à la salle du Trésoriat ou à la maison pour tous.

Par ailleurs, le club a prévu différentes rencontres et animations au 2^{ème} semestre 2014 :

- Le 6 octobre : repas de la chèvre dans le Valgodemard
- Le 6 novembre : repas interclub au Dévoluy
- Le dimanche 16 novembre : loto gourmand
- Le jeudi 11 décembre : repas de fin d'année

Tennis club

Tout d'abord, à noter que la saison tennistique 2013-2014 s'est terminée au plus haut pour le TC Aspres. En effet, ce sont trois licenciés du club qui ont remporté le tournoi de L'Escale, le tournoi de Laragne, et le tournoi 4^{ème} série de VEYNES.

Une bonne dynamique acquise entre autres grâce aux matches des équipes du club effectués dans le cadre des championnats d'automne et de printemps. Ainsi, le club prend une certaine dimension avec des joueurs qui progressent à vitesse grand "V".

Mais il faut maintenant penser à la suite et cela commence par la reprise de l'école de tennis. Celle-ci a eu le samedi 6 septembre avec Fabien débutant ainsi sa 4^{ème} saison d'encadrement de notre école, en partenariat avec les clubs de Veynes et de Laragne. A l'issue de cette matinée, il semblerait qu'on s'achemine vers 5 créneaux horaires qui se répartiraient de la façon suivante : deux groupes d'une dizaine d'enfants de 9h30 à 10h30 et de 10h30 à 11h30, un groupe 4-5 ans de 11h30 à 12h30, un groupe adulte femme et loisirs de 12h30 à 13h30 et un groupe adulte compétition de 13h30 à 14h30.

A titre indicatif, les tarifs pour la saison 2014-2015 seront respectivement de 58 € et 33 € (+3€) pour les licences adultes et enfants et les court à 57 € (+2€) soit un coût total de 115 € pour les adultes et de 90 € pour les enfants.

Au niveau compétition, la saison a débuté avec l'organisation d'un tournoi amical de doubles le WE du 13 et 14 septembre, regroupant des joueurs d'Aspres et de Veynes. L'organisation proposée (par poule ce qui a permis à chacun de faire 4 matches) et le beau temps ont permis qu'il se déroule dans une très bonne ambiance avec un barbecue proposé le dimanche midi. L'automne va se poursuivre avec le championnat des plus de 35 ans qui verra une équipe d'Aspres se confronter aux autres équipes départementales. 2 ou 3 matches auront lieu sur le terrain d'Aspres. N'hésitez pas à venir les encourager.

L'assemblée générale du club aura lieu le samedi 11 octobre en Mairie d'Aspres, à 18h30.



Informations diverses

Risques majeurs

Communication de la préfecture en date du 18 août 2014 pour information des administrés

L'article L125-2 du code de l'environnement dispose que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et des mesures de sauvegarde qui les concernent ».

L'information préventive consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs, naturels et technologiques prévisibles susceptibles de se produire sur les lieux de vie, de vacances et sur les mesures de sauvegarde.

C'est l'objet du dossier départemental des risques majeurs (DDRM), approuvé par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2014.

Ce dossier résulte du recueil d'informations auprès des services de l'Etat concernés.

Ce document est accessible sur le site de la préfecture :

<http://www.hautes-alpes.gouv.fr/>

avec le cheminement suivant :

- politiques publiques
- Environnement risques naturels et technologiques
- Risques naturels
- Ddrm



Cérémonie du 11 novembre

Afin de commémorer l'armistice du 11 novembre la population est invitée à se retrouver devant la mairie à 11 heures 30. Le cortège se dirigera ensuite vers la tour de l'horloge où se situe le monument aux morts. A l'issue de la cérémonie un apéritif sera offert par la mairie à la Maison pour Tous.

Secrétariat de mairie

Il est rappelé que le secrétariat de mairie est ouvert du lundi au vendredi mais uniquement l'après-midi de 13 heures 30 à 17 heures 30.

Commerce

C'est avec plaisir que nous avons constaté le nouveau look du bar tabac tenu par Maryse, Delphine, Thierry et Cédric. On ne peut qu'apprécier cette nouvelle décoration qui invite à un moment de détente seul ou partagé entre amis.

